


SÉANCE DU 22 avril 2026
Date de la convocation : 17 avril 2026

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire,

Membres en exercice : 15

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BOUIREK Azddine, Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie, GATTA Jean-Marc et
 FERBUS Carine, Adjointes au Maire.

M. LESOT Richard, M. CHMIELINSKI Jean, Mme Marie Francesca HOAREAU, M. DESCHAMPS
 Jean-Paul, M. PANISSET Didier, Mme MOLLIEUX Sophie, Mme SOMMA Marie-Angélique, Mme
 PANISSET Sandrine, M. CREMON Quentin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme DE SANTINI Laetitia ayant donné pouvoir à M. BOUIREK Azzdine

Absent non excusé

Le conseil municipal a choisi M. BOUIREK Azzdine comme secrétaire de séance.

**2026-21 - Désignation d'un délégué au Syndicat des Energies et de
 l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)**

Monsieur le Maire expose que :

Considérant les statuts du SYANE, révisés par délibération du 8 décembre 2022

Le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) a été constitué, par accord, entre les collectivités membres, mentionnées aux statuts, en vue :

- d'organiser le bon fonctionnement de la distribution publique d'électricité,
- de prendre toutes initiatives dans les domaines connexes aux énergies de réseau, à l'électricité et au gaz, et à leur utilisation, aux énergies renouvelables et à leur utilisation, ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie, et ce, dans le respect de la protection de l'environnement et en cohérence avec les initiatives de l'ensemble de ses collectivités adhérentes, et dans le respect des lois et règlements en vigueur,
- d'exercer les compétences relatives aux réseaux et services de communications électroniques, en cohérence avec les initiatives publiques d'autres collectivités territoriales,
- d'exercer des compétences optionnelles qui lui auront été confiées expressément par les collectivités adhérentes.

Suite au renouvellement des mandats, il appartient au Conseil de désigner un représentant de la commune qui siègera au Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'Annecy. Compte tenu de la population inférieure à 3 500 habitants, le Conseil municipal doit élire un délégué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE : M. PANISSET Didier

Annexe 4

Pour :15

Contre :0

Abstention :0

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
 Philippe PRUD'HOMME

